

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN REGION WALLONNE

Coutiez Dimitri

Contexte

La production d'énergie est un enjeu majeur pour l'avenir de nos sociétés industrielles d'un point de vue économique, environnemental et social, ces trois dimensions étant intimement liées.

Il s'agit d'un enjeu économique car un approvisionnement suffisant doit pouvoir être garanti à un prix abordable aux particuliers et aux entreprises. Or, on le sait, faute de trouver des alternatives à la production d'énergie à partir de matières fossiles (et donc non renouvelables), le coût de l'énergie sera de plus en plus élevé.

Il s'agit d'un enjeu environnemental puisque la production d'énergie à partir de matières premières fossiles est la première cause d'émission de CO₂ responsable de l'effet de serre et du réchauffement climatique. Celui-ci aura, à moyen ou long terme, des conséquences directes notamment sur les populations les plus pauvres de la planète et sur les couches sociales les plus précarisées à l'intérieur des pays industrialisés.

Si l'énergie nucléaire reste une alternative en matière de réchauffement climatique puisqu'elle émet peu de CO₂, les problèmes des déchets (dont la gestion émet, elle, du CO₂), et de sécurité qu'elle engendre, et la diminution des stocks d'uranium disponibles (quelques dizaines d'années tout au plus) la rendent insatisfaisante.

Et puis surtout, il s'agit d'un enjeu social, puisque ce seront les populations les plus pauvres de la planète, et les couches sociales les plus précarisées à l'intérieur des sociétés industrielles, qui seront touchées en premier lieu (que ce soit au niveau du prix de l'énergie ou au niveau des conséquences environnementales) en cas d'absence d'alternative au modèle de production énergétique actuel. D'autre part, proposer de nouvelles formes de production d'énergie peut constituer une réelle opportunité de création d'emplois nouveaux.

Une conversion doit donc être opérée au niveau des modes de production énergétique pour abandonner, progressivement, l'utilisation de matières fossiles et développer l'utilisation d'énergies renouvelables.

On trouve essentiellement, en l'état actuel des connaissances scientifiques, quatre sources d'énergies renouvelables :

- l'énergie solaire,
- l'énergie du vent,
- l'énergie des marées et du courant,
- l'énergie de la biomasse.

Pour pouvoir se passer des énergies fossiles et nucléaires, un « mix » de ces énergies renouvelables sera nécessaire, auquel doit être combiné également un effort conséquent en matière de réduction de la consommation. Vu les caractéristiques géographiques de la Wallonie, c'est sans doute la production d'énergie à partir de la force du vent et de la biomasse qui constitue, à court terme, les opportunités les plus plausibles de constituer une alternative réaliste, concrète et significative au niveau du volume de production.

Sans minimiser l'apport et l'enjeu économique que représente l'exploitation de la biomasse, c'est la production d'énergie éolienne qui nécessite une attention urgente aujourd'hui, tant le secteur est en développement et tant il relève d'un choix politique majeur : soit ce champ est laissé au marché et aux grandes entreprises qui y investissent massivement, soit les pouvoirs publics se l'approprient et en font un véritable outil de développement économique et social de la Wallonie.

Situation de la production d'énergie éolienne en Wallonie (février 2010)

La Wallonie compte 148 éoliennes (pour une puissance de 278,8 MW), réparties sur 31 parcs. 95 sont en construction ou ont reçu les autorisations. Elles sont réparties sur 16 parcs.

Le gouvernement wallon s'est fixé comme objectif 1.000 MW de puissance installée d'ici 2020 (soit un total d'environ 500 éoliennes). La fédération Edora des producteurs d'énergies renouvelables estime, elle, qu'il est possible d'atteindre 2.000 MW.

La plupart des machines ont été installées par les grandes entreprises productrices d'électricité, au premier rang desquelles Electrabel (qui détient un peu moins de 30% de ce marché). Certaines autres éoliennes sont issues d'initiatives que l'on peut qualifier de « citoyennes », dans le sens où elles ont été construites par des coopératives constituées de particuliers et/ou d'associations et/ou de communes. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs le fruit d'une collaboration avec Electrabel.

Perspectives

La mise en place d'un plan global qui viserait à l'installation massive d'éoliennes en Wallonie, avec un maximum de retombées pour les pouvoirs publics et les citoyens, nécessiterait de travailler sur plusieurs axes et de solutionner plusieurs difficultés :

1. La technologie

La technologie nécessaire à la fabrication des éoliennes n'est pas particulièrement « compliquée » et est parfaitement maîtrisée et réversible. Cependant, aucune entreprise wallonne ou même belge ne s'est vraiment positionnée sur le marché de leur fabrication. Par contre, de nombreux sous-traitants se trouvent chez nous.

Une ou plusieurs entreprises, avec un réel projet industriel, pourraient donc voir le jour dans ce domaine, soit en tant que constructeur majeur (même si cela reste peu probable vu la taille de notre marché), soit à travers un réseau de sous-traitants. Dans ce réseau, certaines entreprises d'économie sociale - et singulièrement certaines ETA - pourraient se positionner et trouver des créneaux de reconversion.

D'autre part, la question de l'entretien et de la maintenance nécessite également la mise en place d'entreprises spécialisées créatrices d'emplois directs qualifiés et non délocalisables (il faut environ un équivalent temps plein pour 8 à 10 machines). Le Forem a d'ailleurs déjà formé une dizaine de techniciens très récemment.

2. L'implantation

L'implantation d'éoliennes nécessite la réalisation d'un grand nombre d'études préalables, tant au niveau du potentiel venteux qu'au niveau des incidences environnementales de ce type d'installation.

En outre, d'autres contingences doivent également être prises en compte. Par exemple, les zones réservées par la Défense pour des vols en basse altitude qui interdisent la construction d'éoliennes.

Autre phénomène beaucoup plus difficilement gérable, le phénomène « nimby » qui peut pousser des habitants à s'opposer à la construction d'éoliennes parce qu'elles « détruisent le paysage », « détruisent l'avifaune » ou « feraient encourir des risques pour la santé des riverains ».

3. Le financement et la productivité

Une éolienne coûte environ 1,6 € par W de puissance installée, soit environ 3.200.000 €, pour une éolienne de 2 MW (le modèle le plus installé actuellement) et produit une quantité d'électricité correspondant à la consommation moyenne de 1.250 ménages (un couple avec deux enfants).

Plusieurs formules de financement peuvent être envisagées :

- un capital de départ conséquent et un emprunt faible ;
- un plus faible capital de départ et un emprunt plus important ;
- un appel à l'épargne privée via la constitution de coopératives de citoyens ;
- la participation de pouvoirs publics, soit régionaux ou para-régionaux, ou de collectivités locales comme des communes ou des intercommunales peut trouver aussi toute sa pertinence.

Chaque construction d'éolienne est différente et donc, on ne peut, à ce stade, estimer qu'il y a un modèle type de montage financier.

Cependant, on peut estimer qu'il est nécessaire de constituer un capital minimum variant entre 15 et 30% du coût de fabrication de l'éolienne. En outre, il y a lieu de prendre également en considération le coût des études d'incidence, que l'on peut évaluer à environ 80.000 € par projet (plus facilement amorti si les études sont réalisées pour un parc d'éoliennes et non pour une seule). Cette somme peut être dépensée « pour rien » si les études se concluent sur l'impossibilité d'installer des machines dans la zone examinée (à l'heure actuelle, seul un projet privé sur cinq aboutit).

La rentabilité actuelle des éoliennes est garantie - mais aussi en partie « faussée » - par le système des certificats verts (qui est cependant garanti pour 10 ans au minimum). Toutefois, il faut lier ce phénomène à l'importance, qui reste faible, des éoliennes dans la masse globale de la production d'énergie.

Plus la production d'énergie à partir des éoliennes sera importante, moins sa rentabilité dépendra des certificats verts. D'autres éléments permettent d'assurer une maîtrise de la rentabilité de tels projets : l'énergie utilisée est « gratuite » (le vent) et les coûts de production sont connus et non fluctuants pour tout le cycle de vie des machines, ce qui n'est évidemment pas le cas des énergies fossiles.

Si l'on fait une projection rapide et grossière des budgets nécessaires pour construire 500 éoliennes supplémentaires en Région wallonne, le montant de base nécessaire s'élève donc à 1.600 millions d'euros, à étaler sur plusieurs années, avec un retour net sur investissement qui peut être dégagé après une dizaine d'années et étant entendu que la durée de vie des machines est de 15 à 20 ans.

Enfin, si les certificats verts est aujourd'hui nécessaire au financement du système, et si les citoyens sont amenés à investir dans l'énergie éolienne, il y aura lieu de veiller à ce que les moins nantis d'entre eux, qui n'auront pas cette opportunité et qui n'auraient pas non plus, par exemple, les moyens d'équiper leurs habitations de panneaux photovoltaïques, ne soient pas ceux qui seraient amenés à payer la plus lourde contribution à ce dispositif.

En effet, aujourd'hui, le coût du certificat vert étant répercuté sur la facture d'électricité des ménages, il touche de manière indistincte les consommateurs. En cas d'augmentation du volume de certificats verts, un mécanisme plus progressif, tenant compte de la capacité contributive de chacun, devra être élaboré.

Mise en œuvre

Deux niveaux doivent être, idéalement, envisagés.

Tout d'abord, une telle masse de capitaux et de moyens financiers nécessite une part, plus ou moins conséquente, d'investissements publics.

C'est un choix politique : jusqu'à quel point les pouvoirs publics wallons veulent être maîtres de leur énergie et, de facto, autonomes économiquement. En outre, il s'agit également de pouvoir (si la production éolienne occupe une place significative) dégager des dividendes

issus de l'exploitation et, ainsi, agir sur le prix de vente de l'électricité. A travers la maîtrise de l'énergie, c'est une nouvelle politique économique et sociale qui peut se profiler.

De plus, il est peu probable, faute de cadre juridique spécifique, que l'appel à l'épargne et à l'investissement privé puisse jamais arriver à mobiliser les sommes nécessaires **à rendre significative** la production à partir de l'éolien. Cependant, il faut laisser une place, dans un plan global régional, aux initiatives citoyennes et susciter leur émergence à travers un cadre fiscal et/ou légal adapté. Pour plusieurs raisons :

- ce type de projet renforce la démocratie économique et la conscientisation à la question énergétique (cela permet, autour de projets concrets, de remobiliser des personnes dans des projets collectifs et d'éducation permanente permettant de s'opposer au système capitaliste)
- c'est en associant les citoyens à ce type de projet que l'on se prémunit au mieux du phénomène nimby cité ci-dessus.

Proposition de décision

Il faut que les pouvoirs publics wallons, à travers les outils publics de développement économique et à travers une planification à long terme quant à l'aménagement de son territoire, s'investissent clairement dans un projet d'envergure qui verrait l'émergence d'un parc éolien susceptible de renforcer la production d'énergies renouvelables en soutien, notamment, au développement économique et social de la Région wallonne.

En outre, elle souhaite que les pouvoirs publics encouragent, à travers un cadre juridique clair, l'investissement citoyen et communal dans ce type de projet, pour autant qu'il soit veillé à ce que, au niveau de l'économie générale du système, les personnes les plus précarisées ne soient pas lésées et ne soient pas amenées à contribuer proportionnellement plus que d'autres catégories mieux nanties.

